

Meudon, le 13 avril 2006

AVIS DE L'ASSOCIATION ESPACES SUR LE PROJET DE PLU DE LA VILLE DE SEVRES

Concertation préalable. Avril 2006

Espaces est une association qui regroupe près de deux cent cinquante adhérents habitant le Val de Seine, notamment à Sèvres. Son projet associatif est centré sur la mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le cadre de la gestion des espaces naturels du Val de Seine. Son activité permet de former des personnes en grande difficulté à l'entretien et à la restauration des espaces naturels et de les aider à réintégrer le monde du travail.

Le domaine d'intervention d'Espaces comprend notamment :

- les bords de Seine entre Issy-les-Moulineaux et Puteaux sur la rive gauche, et Boulogne-Billancourt et le bois de Boulogne sur la rive droite,
- les espaces boisés du Domaine national de Saint-Cloud avec le parc de Villeneuve-l'Etang,
- les emprises ferroviaires de la petite ceinture à Paris 14^{ème} et 15^{ème} arrondissement
- quelques-uns des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine et la mise en œuvre du parcours des coteaux et des parcs (le talus de Bellevue à Meudon, le talus des Milons à Saint-Cloud, la colline Rodin et le parc des Tybilles à Meudon).

A Sèvres, l'association Espaces entretient et valorise les berges et le chemin de halage depuis 1995. Elle a également assuré une veille écologique avec un inventaire de la flore pour le Conseil général du Val de Seine à l'île Monsieur (classée en espace naturel sensible). L'association a par ailleurs formulé un avis sur le projet de parc nautique de l'île Monsieur (mars 2004) comme elle le fait lors des concertations et enquêtes publiques en rapport avec son domaine d'intervention. Elle y rappelle les propositions qu'elle avait faites en septembre 2003 (dossier « Proposition d'intervention de l'association Espaces pour pérenniser le patrimoine naturel de l'île Monsieur dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle »).

En mai 2004, Espaces a délivré un avis sur le projet de modification du POS de Sèvres, dans lequel l'association faisait notamment des propositions pour la mise en œuvre du Parcours des coteaux et des parcs (Espaces naturels sensibles (ENS) gérés par le Conseil général des Hauts-de-Seine) dans sa liaison entre les villes de Meudon et Sèvres, et pour l'ouverture de sentes ; Espaces s'y inquiétait également de la disparition de la zone artisanale, potentiellement pourvoyeuse d'emplois à faible niveau de qualification et d'équilibre social pour la Ville. Une copie de cet avis est jointe en annexe.

L'association et ses adhérents ont apprécié de pouvoir découvrir le projet au travers d'une réunion publique (7 avril) et d'une exposition et remercient Mme Marie LUCAS, Maire adjointe chargée de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie, d'avoir bien voulu répondre à leurs questions au cours d'une visite.

Les remarques sur le projet de PLU qui font l'objet de cet avis sont regroupées autour des 3 grands titres qui présentent le projet de PADD.

I – Une ville pour tous

- 1.1 Logements

L'objectif de réalisation de 40 logements par an sous forme de petites unités intégrées au tissu environnant n'apporte qu'une réponse partielle au besoin important de logements exprimé par les études récentes, en particulier dans le cadre de la révision du SDRIF. Ces constructions devront être prioritairement des logements sociaux (voir point 1.3)

Espaces souhaite cependant que ces petites unités, qui prendraient éventuellement la place de friches naturelles, présentent des surfaces importantes d'espaces végétalisés et un coefficient de pleine terre important ; l'intégration de murs végétalisés, de toitures terrasses à végétalisation extensive, de haies bocagères, de clôtures ouvertes, d'espaces verts naturels gérés de façon écologique, voire de jardins solidaires et pédagogiques, permettrait de recréer une dynamique écologique, un équilibre minéral/naturel du paysage et une mise en liaison des espaces naturels et de la faune et la flore qui leur sont inféodées.

A titre d'exemple, toute construction sur les bords de Seine devrait tenir compte du rôle des coteaux proches des berges dans cet équilibre : ouverture du paysage sur la vallée, préservation des vues, espace intermédiaire entre le milieu fluvial et les coteaux riche en biodiversité, perméabilité des sols limitant le ruissellement et les risques d'inondation en aval, etc.

Par ailleurs, certains éléments marquants du site comme les grands murs soutenant les terrasses du coteau participent de son identité et pourront être préservés.

Le Schéma Directeur du Val de Seine préconise à ce titre de « préserver les horizons boisés, les sites de coteaux et les abords de la Seine » pour la sauvegarde des grands paysages du Val de Seine (p.89 du SDVDS) :

« Les coteaux sont désormais reconnus comme « balcons sur la Seine ». Les orientations retenues sont :

- une évolution contrôlée des tissus bâtis existants sur ces sites,
- le contrôle des déboisements, pour éviter d'affaiblir le patrimoine vert de ces zones,
- la prise en compte de l'extrême sensibilité des zones proches de la rupture de pente.

De Brimborion aux Tybilles, les coteaux sont plus proches du fleuve. Une attention particulière sera portée « à la conservation du site des terrasses et de son habitat dispersé, en retrouvant des trames vertes liant Brimborion aux Tybilles ». La même attention sera portée « aux possibilités de replantation et reboisement de Brimborion ». »

Afin de limiter l'impact des constructions sur le milieu naturel, Espaces propose que des sentes soient systématiquement ménagées pour relier les espaces limitrophes entre eux ; ces sentes pourront être largement végétalisées et jouer le rôle de corridor écologique, abris pour l'avifaune par exemple, par le type de végétaux implantés, qui mériteraient d'être choisis parmi les espèces autochtones et non horticoles, contrairement à ce qui est aujourd'hui pratiqué par les services de la Ville (voir point 3.2).

Des toitures terrasses à végétation extensive pourraient également offrir une mesure de compensation intéressante à l'imperméabilisation du site et au caractère vert du paysage.

Enfin, l'association souhaite que les normes et cibles HQE, permettant le respect de l'environnement tant dans les matériaux employés que dans les méthodes de construction et la gestion au quotidien des immeubles achevés, soient données comme objectifs qualitatifs et quantitatifs aux maîtres d'œuvre de ces petites opérations immobilières.

- 1.2 Logements et pôles d'animation

L'association Espaces souligne la nécessité d'implanter les nouveaux logements non seulement à proximité des zones d'emploi mais aussi des commerces, de manière à éviter l'usage de la voiture par les habitants pour les achats fréquents, usage excessif comme le montre le diagnostic effectué dans le cadre du projet de PLU.

Ainsi, un renforcement de l'activité commerciale de première nécessité serait souhaitable dans le quartier de la Cristallerie, qui est à la fois une zone d'emplois et un quartier résidentiel important, légèrement excentré, ainsi que la création d'une activité (café, etc.) autour de la gare SNCF Rive gauche et des stations du T2, Musée de Sèvres et Brimborion. (voir point 3.3).

- 1.3 Logements sociaux

Le dossier de *Contribution des Hauts-de-Seine à la révision du SDRIF* qui a servi aux travaux de la Commission SDRIF du Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D92) à laquelle Espaces participe, fait état de « la crise du logement pour toutes les catégories sociales » et des « difficultés de logement qui touchent l'ensemble des catégories sociales jusqu'au niveau intermédiaire : certains travailleurs pauvres ne peuvent plus se loger dignement, et, dans certaines villes, les enfants des classes moyennes, quand ils ont un revenu équivalent à celui de leurs parents, ne peuvent plus se loger dans la même commune.(...) Aujourd'hui, les jeunes fonctionnaires des métiers de la santé, de la police ou autres n'ont pratiquement plus la possibilité de se loger dans notre département. » (pages16 et 17)

Il semble donc que le pourcentage de 20% par commune comme seuil minimum pour l'offre en logements sociaux doive bien être considéré comme un minimum.

Il est rappelé que plus de 60% des français peuvent prétendre à un logement social au regard de leur revenu.

Au regard de l'évolution du marché de l'immobilier dans notre département, de l'accroissement du prix du foncier et des logements, de la sélection à l'entrée de plus en plus sévère sur le marché locatif privé, de l'allongement des délais d'attente dans le secteur social...la construction de plus de logements sociaux s'impose. Les jeunes ménages, en particulier, à Sèvres comme ailleurs dans le département, sont amenés à quitter leur ville d'origine, entraînant le phénomène de vieillissement de la population.

« Le département des Hauts-de-Seine est un département voué aux fonctions tertiaires supérieures mais qui peine à garder la diversité de sa population et à accueillir ses actifs tout en connaissant un chômage croissant ces dernières années et une montée de la précarité » (page 29 du dossier technique de la Contribution des Hauts-de-Seine à la révision du SDRIF)

L'association Espaces souhaite que la Ville de Sèvres ait une politique forte de construction de logements sociaux pour assurer le maintien de la mixité sociale, en terme de catégories sociales comme en terme d'âge de la population.

Il serait intéressant, par exemple, que chacun des programmes de construction de logements prévus dans le PADD comprenne un ou plusieurs logements sociaux, afin de créer une vraie mixité sociale à l'échelle de l'unité d'habitation, en évitant le phénomène de rejet dû à leur concentration sur une seule zone. **L'association propose que 50% des logements construits soient des logements sociaux.**

Par ailleurs, l'association est confrontée au quotidien à la rareté des logements très sociaux (80% des salariés en insertion d'Espaces n'ont pas de logement individuel) offrant une possibilité de réinsertion de qualité pour les personnes en situation d'exclusion qui entament un parcours professionnel à Espaces. **Certains des logements sociaux pourraient être ainsi réservés aux personnes en cours de réinsertion et gérés en lien avec les services sociaux de la Ville ou du Conseil général des Hauts-de-Seine.**

II – Une ville active

- 2.1 Le tissu de PME, artisanat, etc.

Ainsi qu'elle a eu l'occasion de l'exprimer lors de l'enquête publique pour la révision du POS de Sèvres en mai 2004 (avis joint en annexe), l'association s'inquiète de la disparition des zones artisanales à Sèvres. L'éloignement des artisans vers la Grande couronne de Paris et ses facilités d'implantation entraîne pour eux des trajets longs en véhicules utilitaires, venant ainsi alimenter l'encombrement permanent de la circulation. Par ailleurs, l'offre en services de proximité est, de ce fait, de plus en plus dégradée en petite couronne, notamment à Sèvres.

L'association Espaces insiste sur l'opportunité du maintien et du développement d'un tissu de PME, de Très Petites Entreprises, d'activités artisanales et commerciales de proximité pour contrecarrer ce déséquilibre, et à son corollaire, la

mobilisation de logements bon marché pour les actifs concernés, à revenus moyens ou faibles.

Ce tissu économique permettrait en particulier l'emploi d'une population à faible niveau de qualification, aujourd'hui en situation de précarité dans le Val de Seine, ce dont Espaces témoigne quotidiennement au sein de ses chantiers d'insertion. Il s'agit d'un enjeu social mais aussi d'un enjeu économique de première importance pour l'équilibre du bassin de vie.

- 2.2 L'insertion

L'association Espaces souhaite que la Ville de Sèvres intègre l'insertion de personnes en difficulté dans ses objectifs de « ville active », en favorisant les structures d'accompagnement comme l'association Espaces, et en généralisant l'usage des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, en particulier pour les travaux d'entretien des espaces publics et des espaces naturels.

Espaces s'est positionnée en ce sens pour la gestion des espaces naturels du futur centre nautique sur l'île de Monsieur, à la fois pendant et après les travaux d'aménagement, afin de pérenniser la richesse du milieu naturel du site en friche depuis longtemps, et de créer des emplois d'insertion pour les habitants du Val de Seine en difficulté. Espaces regrette que la proposition faite auprès du Syndicat mixte de participer aux travaux d'aménagement du parc, comme cela avait pu être fait avec succès pour la création du parc de l'île Saint-Germain (seconde tranche), soit restée sans suite. Mais il n'est peut-être pas trop tard pour créer des emplois d'insertion pour des Sévriens en difficulté dans le cadre de ce grand chantier.

III – Une ville accueillante

- 3.1 Liaisons à renforcer

Espaces se félicite que la Ville ait prévu de conforter le réseau de liaisons douces et espaces de convivialité, réseau potentiellement très riche à Sèvres, mais sous-exploité à l'heure actuelle.

L'association avait fait des propositions précises en ce sens dans son avis sur la modification du POS (voir avis joint en annexe). Celles-ci restent d'actualité.

L'enjeu de la liaison douce entre Saint-Cloud et Sèvres reste entier, puisque le Domaine national de Saint-Cloud, dont le bas-parc sert de liaison de fait pendant la journée, est fermé la nuit, et que le trottoir qui borde la route départementale 7 est particulièrement inhospitalier et dangereux. Un projet de liaison, en commun avec la Ville de Saint-Cloud et le Conseil général, viendrait compléter avec bonheur l'aménagement du parc nautique, en proposant une continuité piétonne le long du fleuve, ouverte en permanence. Un cheminement sécurisé le long du parc de Saint-Cloud et une galerie en « balcon » sur la Seine, d'un type similaire à ce qui est proposé à plusieurs endroits sur la rive de Boulogne-Billancourt dans le 8^{ème} quartier, aménagée entre l'île de Monsieur et l'aval du pont de Saint-Cloud, pourraient apporter une

réponse pour pallier cette discontinuité qui interdit de passer d'une ville à l'autre la nuit.

- 3.2 Les liaisons naturelles : le corridor écologique des berges et des coteaux

L'association Espaces se réjouit du projet de création de corridors biologiques et de liaisons douces lisibles entre les différents espaces du corridor.

La continuité écologique des berges, par exemple, est en effet une condition au bon fonctionnement du corridor écologique de la Seine, richesse exceptionnelle du Val de Seine pour la biodiversité, du fait de la rencontre entre milieux aquatiques et terrestres, milieux protégés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie.

Le milieu naturel des coteaux et celui des lisières de forêt présentent également des caractéristiques particulières indispensables à toute une faune et une flore inféodées, caractéristiques qu'il conviendrait de protéger de la banalisation due à des plantations non adaptées.

Certaines des espèces végétales proposées dans le PADD mériteraient cependant d'être reconsidérées en fonction de leur adéquation au site. Espaces est prête à faire part de son expérience à ce sujet à la Ville.

Le réseau de sentes évoqué plus haut, pourrait renforcer très efficacement ces corridors écologiques essentiels. Cependant, certaines de ces sentes et/ou escaliers sont bordés de végétaux peu attractifs à la fois sur le plan du paysage comme sur celui de l'écologie (exemples : les escaliers Saint-Louis et E.Chaplet, rue de la Garenne...). Pour faire office de corridors biologiques, des plantations d'espèces bocagères adaptées, intéressantes pour l'avifaune par leurs fruits pourraient, par exemple, être plantées.

Pour que ces corridors fonctionnent bien et puissent accueillir une flore et une faune adaptées, il serait également nécessaire que l'emploi des produits d'entretien d'origine chimique soit limité supprimé, par les services communaux comme par les particuliers.

Espaces propose qu'un petit guide des bonnes pratiques culturelles (compost, paillis, arrosages minimum, pas d'utilisation de produits de synthèse pour préserver la ressource en eau, gestion intégrée, etc.) permettant la préservation des ressources naturelles soit édité par la Ville au profit des Sévriens et des services de la Ville. Des journées de stage-découverte du jardinage « durable » pourraient également être organisées.

- 3.3 La préservation de la ressource en eau

L'association Espaces souhaite également que la Ville intègre dans son PLU des mesures précises de préservation de la ressource en eau, avec en particulier la

rétenion des eaux pluviales à la parcelle et leur réutilisation sur le site, la Ville n'ayant pas de réseau d'assainissement séparatif.

Des aides techniques ou financières pourraient être apportées par la Commune. Ces mesures seraient applicables aussi bien par les programmes de logements à construire que par le parc existant.

Le débouché en Seine du ru de Marivel, sur l'île de Monsieur, de même que les sites des fontaines et des sources pourraient être signalés par un panneau autour d'une éventuelle réouverture à l'air libre, afin de sensibiliser les habitants à l'importance de leur patrimoine historique et naturel, et à la nécessité de le préserver.

Par ailleurs, l'association souhaite que des objectifs HQE soient systématiquement donnés aux programmes de construction ou réhabilitation, autour de cibles précises.

- 3.3 Les transports

Le site du Musée de Sèvres a vu se développer un pôle d'échange de transports en commun très actif ces dernières années. De nombreux Sèvriens et Franciliens travaillant à Sèvres s'y croisent chaque jour. C'est un lieu très actif, qui pourrait comporter quelques infrastructures de service, comme un café, un buraliste, une boulangerie, etc.

L'association Espaces propose que ce pôle figure dans les secteurs dynamiques à développer dans le PLU et que l'aménagement du site du parc nautique renforce aussi la convivialité autour de ce pôle d'échange.

Les déplacements à vélo et à pieds, le transport fluvial, les bus en site propre sont également des thèmes chers aux adhérents d'Espaces. L'aménagement de la Voie Royale représente une opportunité pour leur développement : des voies en site propre pour les bus et l'usage du vélo comme moyen de déplacement domicile/travail, dans les 2 sens, devraient y trouver leur place, afin de contribuer à la réduction du trafic automobile et de ses nuisances fortes dans la vie quotidienne des Sèvriens. Cette voie est la plus adaptée et la plus directe pour ce type de déplacements par sa pente douce, comme l'exigeaient les voitures hippomobiles en usage lors de sa création.

Par ailleurs, un « code de la rue » pourrait être mis en place à Sèvres afin de faciliter la circulation des cyclistes en développant notamment les contre-sens cyclistes dans de nombreuses rues, notamment celles en zone 30 (Pierre Midrin, Cristallerie, rue des Combattants d'Afrique du Nord, rue Brancas, rue des Binelles, rue Falconnet, rue Léon Cladel, quartier des Bruyères...), ainsi que les parcs de stationnement cyclistes, notamment devant les édifices publics et les commerces (Marché Franprix, Shopi) qui font cruellement défaut.

ANNEXE : copie de l'avis d'Espaces sur le projet de modification de POS

Meudon, le 27 mai 2004

Avis de l'association ESPACES sur le projet de modification du Plan d'occupation des sols (POS) de la Ville de Sèvres

Enquête publique du 26 avril au 27 mai 2004

Espaces est une association qui regroupe près de deux cents adhérents habitant le Val de Seine. Son projet associatif est centré sur l'entretien et la valorisation d'espaces naturels par la mise en place de chantiers d'insertion. Espaces emploie 90 salariés permanents et en insertion. Son activité permet de former des personnes en grande difficulté à l'entretien des espaces naturels et de les aider à réintégrer le monde du travail.

Le domaine d'intervention d'Espaces comprend notamment :

- les bords de Seine entre Issy-les-Moulineaux et Suresnes sur la rive gauche et Boulogne-Billancourt sur la rive droite,
- les espaces boisés du Domaine national de Saint-Cloud avec le parc de Villeneuve,
- les talus ferroviaires du tram T2 et de ligne SNCF Saint-Lazare (le Val d'Or à Saint-Cloud/Suresnes, la gare et station Belvédère du talus de Suresnes-Mont-Valérien), la petite ceinture d'Auteuil à Paris,
- quelques-uns des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine et la mise en œuvre du parcours des coteaux et des parcs (**le talus de Bellevue à Meudon**, le talus des Milons à Saint-Cloud, la colline Rodin et le parc des Tybilles à Meudon).

A Sèvres, l'association Espaces entretient et valorise les berges et le chemin de halage depuis 1995. Elle a également assuré une veille écologique avec un inventaire de la flore pour le Conseil général des Hauts-de-Seine à l'île Monsieur (classée en espace naturel sensible). L'association a par ailleurs formulé un avis sur le projet de parc nautique de l'île Monsieur (mars 2004) comme elle le fait lors des concertations et enquêtes publiques en rapport avec son domaine d'intervention. Elle y rappelle les propositions qu'elle avait faites en septembre 2003 (dossier « Proposition d'intervention de l'association Espaces pour pérenniser le patrimoine naturel de l'île Monsieur dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle »), dont la création d'une pépinière botanique afin de prélever sur site les essences indigènes, pour les mettre ensuite en culture à l'abri du chantier et les réimplanter ultérieurement.

Espaces souhaite répondre à l'enquête publique sur la modification du POS de la Ville de Sèvres au titre de son intervention dans la mise en œuvre du parcours des

coteaux et des parcs et plus particulièrement au sujet du lien entre le talus de Bellevue et le parc Brimborion.

En effet, le document prévoit la modification de l'article UG2-1 « au titre des politiques menées en matière d'équipements publics et d'infrastructure » et en particulier les dispositions concernant la parcelle AE 101, avenue de la Division Leclerc, à savoir le terrain TDF. Il s'agit de supprimer la réserve foncière de 800 m² prévue pour une voirie de raccordement de l'école Brimborion.

Espaces propose que cette réserve foncière, au lieu d'être totalement supprimée, soit réduite, déplacée, et affectée à un droit de passage public pour le parcours des coteaux et des parcs.

1 - Le parcours des coteaux et des parcs.

La Charte paysagère du Val de Seine adoptée en décembre 1997 par le Syndicat mixte du Val de Seine, définit le principe du Parcours des coteaux et des parcs.

p.24, § « Organiser un parcours des coteaux et des parcs » :

« 1.Objectifs.

Les orientations d'aménagement concernant l'environnement du Val de Seine trouveront une application privilégiée sur les coteaux.

L'opportunité est offerte d'organiser un ensemble cohérent formant un parcours des coteaux et des parcs.

Sa conception serait celle d'une trame verte constituée de l'ensemble des parcs et jardins reliés entre eux par un réseau de promenades publiques mettant en valeur les points de vue et les belvédères.

Ce projet s'inscrivant dans une continuité d'aménagement allant de Saint-Cloud jusqu'aux dernières hauteurs du parc du lycée Michelet à Vanves, est à étudier finement et pourrait procéder d'une démarche intercommunale.

Il mettrait en œuvre les principes suivants :

Des espaces verts principaux formant les points forts :

- le parc de Saint-Cloud et l'Île Monsieur,
- **le parc de Brimborion**
- **le versant des Tybilles**- le parc des Montalets
- le musée Rodin et son parc
- le parc Henri Barbusse
- le parc de l'Abbé Derry et le parc Jean-Paul II
- le parc du lycée Michelet
- le parc départemental de l'Île Saint-Germain,

complétés par d'autres espaces verts de moindre importance.

D'un espace vert à l'autre, les liaisons piétonnières assureraient une continuité de promenade associant les chemins de terrasse et les balcons ouverts sur les points de vue remarquables... »

Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) des Hauts-de-Seine (2001), auquel Espaces a apporté sa contribution, précise ensuite le projet.

p.93, § 4.2 « Les coteaux de Seine, du Parc de Brimborion au lycée Michelet » :

« Une trame des sentes pour circuler sur les coteaux.

L'urbanisme très particulier des pentes de la boucle, contraint par les reliefs, est caractérisé par la présence de nombreuses sentes piétonnières qui circulent entre les parcelles privées. Cette trame de circulation est précieuse, créant des ambiances paysagères intimistes, presque rurales qui contrastent avec les larges vues urbaines sur le Val de Seine. **Le projet de « parcours des coteaux et des parcs » prévoit de mettre à profit les qualités de ces sentes, en créant un réseau de**

continuités piétonnes entre les différents espaces naturels du site. Certains secteurs restent toutefois peu perméables aux cheminements.

La signature d'un bail emphytéotique au profit du Conseil général sur le coteau de Bellevue en 1999 a permis de préserver le boisement du coteau tout **en rendant possible la création prochaine d'un nouvel accès au parc de Brimborion à partir de Meudon.** Cet exemple témoigne des potentialités de liaisons au travers de propriétés privées pour réaliser une continuité de cheminement entre les principaux espaces naturels des coteaux. »

2 - Proposition de création de réserve foncière affectée au cheminement du public dans le cadre du parcours des parcs et des coteaux à la limite de Meudon-Sèvres.

Le terrain TDF est situé sur la crête du coteau de Sèvres et Meudon, en limite communale. Il est contigu au parc municipal de Brimborion, point de jonction entre le coteau de Meudon et la vallée du ru Marivel à Sèvres. Le parc propose un chemin piétonnier descendant vers la Seine, d'un côté, et est relié au reste de la ville par l'avenue de la Division Leclerc, de l'autre côté. Un belvédère est aménagé en bordure de l'esplanade haute du parc. Ce dernier est en outre classé au titre des espaces naturels sensibles (ENS) en raison de la qualité écologique du milieu naturel, de la vue remarquable qu'il offre sur la vallée de la Seine, et de l'opportunité qu'il présente pour le parcours des coteaux et des parcs.

De l'autre côté du terrain TDF, sur son angle nord-est, butte la rue Basse de la terrasse, sur le territoire de Meudon, bordée par le talus de Bellevue, vaste espace boisé protégé et entretenu par l'association Espaces pour le Conseil général des Hauts-de-Seine au titre des ENS (voir photo 1).

L'association Espaces entretient le talus de Bellevue dans cet esprit depuis 2000, en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Ville de Meudon qui ont créé une emprise foncière sur le terrain TDF afin de prolonger la rue Basse de la Terrasse, armature du Parcours des coteaux et des parcs sur cette crête. Ceci est chose faite pour la partie meudonnaise. Il revient maintenant à la Ville de Sèvres de poursuivre dans la même direction.

Un peu plus loin en bordure du quartier de Meudon-sur-Seine, on trouve un autre ENS, le parc des Tybilles, également entretenu par Espaces pour le Conseil général.

Ainsi un cheminement pour piétons dans un environnement naturel de qualité, à l'écart des voies routières principales, s'esquisse de lui-même, sur la ligne haute du coteau. Outre l'agrément proposé aux promeneurs, il permettrait de renforcer la dynamique naturelle du coteau et son rôle de corridor écologique en mettant en relation la flore et la faune de différents espaces naturels (à titre d'exemple, les pics et le renard sont présents sur le coteau), soit deux des principaux objectifs du parcours des coteaux et des parcs.

Le passage du bout de la rue Basse de la terrasse au parc de Brimborion, seul obstacle aujourd'hui à ce tronçon du parcours, pourrait aisément se faire par le fond du terrain TDF de Sèvres (situé derrière le mur à l'arrière-plan des photos 1, 2 et sur la droite de la photo 3 qui propose une vue prise du parc de Brimborion, le dos au logement du gardien, en direction de l'Allée basse de la terrasse).

Un accès haut par ce terrain serait simple à réaliser sur le plan technique car, restant sur la ligne de crête, il ne nécessite pas l'aménagement de la pente, très forte à cet endroit du coteau. Un tel accès permet surtout d'arriver à hauteur du belvédère de Brimborion et non en contrebas, ce qui est beaucoup plus intéressant. Arrivé sur le belvédère de Brimborion (devant le centre de loisirs), le promeneur est ainsi sur un point de vue et à un carrefour de promenades : il peut redescendre vers Sèvres :

- vers l'avenue de la Division Leclerc et la ville (rue Brongniart...)
- vers le cheminement longeant la RN 118 réalisé lors de l'aménagement de la ZAC Sèvres-Manufacture,
- dans le parc, vers le Poney-club,
- vers le Bas-parc et vers la Seine, rue Troyon.

Par ailleurs, un tel aménagement en haut de crête permet de longer le mur qui sépare Sèvres et le parc Brimborion du cheminement meudonnais, évitant ainsi de percer le mur historique du château de Bellevue.

Le projet d'escalier partant de la terrasse du talus de Bellevue pour descendre directement vers le bas du parc de Brimborion, envisagé il y a quelques années par le Conseil général, semble techniquement très lourd et supprime la possibilité de laisser le choix aux promeneurs de poursuivre par Sèvres et le parc de Saint-Cloud plutôt qu'en longeant la RD7 en pied de coteau. La solution qui consiste à passer uniquement dans le parc de Brimborion sans passer par le terrain TDF est à écarter également pour la même raison, le logement du gardien du parc empêchant le passage « à niveau » en obligeant à descendre rattraper le chemin plus bas que l'esplanade et le belvédère (voir photo 4).

Il suffirait donc de ménager une réserve foncière comme indiqué sur le schéma joint, pour permettre au parcours des coteaux de se poursuivre en longeant le mur à l'intérieur du terrain TDF pour déboucher ensuite juste au niveau de l'esplanade.

La jonction entre la rue Basse de la terrasse et le terrain TDF pourrait être réalisée de deux manières :

- solution 1 - en passant sur quelques mètres par le jardin de la résidence située entre l'Allée et le terrain, par un accord à l'amiable à trouver avec la copropriété,
- solution 2 – en passant par l'angle sud-ouest du parc de Brimborion, avant de pénétrer dans le terrain, ce qui a l'inconvénient d'obliger à faire une percée dans le mur de séparation du parc et de la rue Basse de la terrasse, mur ancien en pierres, à conserver.

Cette réserve foncière permettrait de conserver le rideau d'arbres de grand développement existant le long du mur de séparation d'avec le parc de Brimborion et de protéger ainsi le paysage boisé des coteaux et la vue depuis le pont de Sèvres, Boulogne-Billancourt et la future fondation Pinault sur l'île Seguin.

En cas de difficulté à intégrer le projet en cours d'instruction sur le terrain TDF, une solution intermédiaire pourrait être étudiée (solution n°3 sur le schéma joint) : à partir de l'extrémité de la rue Basse de la terrasse, le parcours longerait le mur à l'extérieur du terrain TDF, dans le parc de Brimborion – la partie haute du talus entre la rue Basse de la terrasse et le logement du gardien est suffisamment large et plate (voir photo 3) – avant de pénétrer perpendiculairement dans le terrain TDF pour déboucher ensuite au niveau de l'esplanade haute du parc.

L'association Espaces espère que, grâce à cette modification de réserve foncière, le parcours des coteaux et des parcs pourra ainsi être mis en œuvre, apportant une réelle avancée pour les populations riveraines et pour la qualité de vie dans le Val de Seine.

3. Proposition d'ouverture de deux autres sentes

A l'occasion de la modification du POS, l'Association Espaces propose l'ouverture de deux autres sentes :

- par la création d'une emprise de 3 m de large au bas du nouvel ensemble HLM (ex-foyer Alti) sur le terrain des anciennes serres du château et de la cheminée d'aération des

carrières préexistant au foyer qui ont été malheureusement détruites illégalement lors de la rénovation de l'ensemble de logement (voir L'écho-cantonnier N°12 mars-juin 2002), permettant à l'allée Pompadour (qui donne dans l'avenue Brimborion) de rejoindre le bas du parc de Brimborion, créant ainsi un chemin à mi-coteau à l'écart de la circulation automobile. Un tel aménagement serait particulièrement appréciable pour les habitants de l'immeuble du bas de la résidence situé sur la commune de Sèvres qui souhaitent pouvoir utiliser l'allée Pompadour.

- par la **création d'une emprise de 3 m de large à l'est de l'ancienne clinique des Binelles** en cours de rénovation depuis plusieurs années, aujourd'hui propriété de la Société d'économie mixte de la Ville de Sèvres (Semi-Sèvres), permettant de créer un débouché aux sentes successives "rue Alphonse Robert" et "sente des Porchères" vers la rue des Binelles. Ainsi un cheminement très agréable dans le coteau serait recréé entre le bas de la rue Théodore Deck et la rue des Binelles, puis vers Meudon. Cela faciliterait par ailleurs l'accès piéton aux équipements publics envisagés dans ces bâtiments (Archives municipales) depuis le centre ville, le groupe scolaire Gambetta, le SEL et le CIEP. **L'aménagement de ce terrain devant être réalisé dans un avenir proche, l'établissement de cette emprise est urgente.**

4. Emprises de la RD7

L'Association Espaces est très heureuse de la suppression de l'emprise RD 7 le long de l'île Monsieur, poursuivant ainsi la première diminution d'emprise décidée lors de la modification du POS de 1999 à cet endroit. En effet, la RD 7 est effectivement déjà très large sur ce secteur.

L'Association Espaces rappelle à cette occasion que le gabarit de la RD 7 au pied du parc de Saint-Cloud devrait être revu afin d'y intégrer une piste cyclable et des trottoirs pour les piétons. L'aménagement de l'île Monsieur et du parc nautique qui prévoient le rapprochement du tramway le long de la RD7 et la création d'un passage piéton à la pointe aval de l'île vers le Parc de Saint-Cloud pourraient être l'occasion d'un tel réaménagement.

Par contre Espaces s'étonne du maintien total de l'emprise rue Troyon au pied de la Colline Brimborion. En effet, la Ville a à plusieurs reprises indiqué que l'emprise serait beaucoup moins importante et que notamment les trois pavillons du 1 villa Brimborion (Foyer d'hébergement de la Maison de la colline), 34 rue Troyon (pavillon remis en état par Espaces comme local technique de l'association), 36 rue Troyon (pavillon totalement rénové par la Ville comme annexe de la Maison des associations), mis à disposition par le Conseil général des Hauts-de-Seine, seraient conservés. Hors, sur l'emprise maintenue, ces pavillons disparaissent. Dans ce cadre une voie supplémentaire d'accès à la Villa Brimborion est inscrite au POS. **Au vu de ces éléments, Espaces renouvelle son souhait déjà émis en 1999 de voir réduite cette emprise à l'exclusion des pavillons.**

5. Emprise Grande rue

Espaces s'inquiète du libellé de l'emprise mentionnée sur le terrain des serres du Domaine national de Saint-Cloud. Elle est mentionnée comme une emprise de voirie, alors que celle-ci est déjà très large au profit exclusif des véhicules à moteur. Espaces considère qu'une telle emprise éventuelle ne pourrait avoir que pour seul objet un usage piéton, hors la légende semble laisser la possibilité d'un usage beaucoup plus large. **Un libellé indiquant une emprise "pour sente piétonne" semblerait, pour l'association, plus approprié.**

6. Zone artisanale des Bruyères

L'association Espaces s'inquiète du projet de déclassement de zone UG en UEb1. En effet ce déclassement entraînera une nouvelle disparition d'un secteur artisanal alors que les locaux de ce type sont très rares dans le Val de Seine et à Sèvres en particulier. Le contexte général est celui d'une pénurie progressive d'artisans dans les zones urbaines denses. Certains des artisans qui travaillent quotidiennement à Sèvres sont d'ores et déjà amenés à s'installer dans les départements de la Grande couronne, entraînant de longs trajets automobiles inutiles pour les salariés, et contribuant à aggraver la circulation francilienne. Les salariés en insertion d'Espaces, personnes de niveau de qualification CAP ou BEP au maximum, travaillent essentiellement dans ces entreprises artisanales à leur sortie d'Espaces (notamment en entreprises d'espaces verts). L'éloignement géographique de ces entreprises contribue à éloigner d'autant du travail un certain nombre de personnes en situation d'exclusion.

L'association Espaces a inscrit dans son projet associatif le souci de participer, par une veille sociale active, au maintien d'un équilibre dans la mixité sociale de la population, mixité assurée par, entre autres, une offre d'emplois accessible aux personnes peu qualifiées. **Aussi Espaces propose-t-elle que la zone artisanale des Bruyères, géographiquement très bien desservie et qui pourrait inclure une pépinière d'entreprises artisanales, soit préservée.**